



PRESENTATION DU BP 2020

Conseil municipal du 19/12/2019



Sommaire

1. Objectifs de la construction du BP
2. Une contrainte exogène : l'atonie des participations
3. Présentation du BP 2020 : équilibres globaux
4. Les recettes de fonctionnement
5. Les dépenses de fonctionnement
6. L'investissement / le PPI



1. Objectifs de la construction du BP 2020

- **Un budget de transition entre deux mandats**
 - Clôture de l'exercice 2014-2020;
 - Livrer une situation financière saine et préservant les marges de manœuvre budgétaire de la prochaine équipe municipale
- **Achever la mise en œuvre des priorités politiques du mandat**

Pour rappel, les priorités de l'actuelle mandature : « *accompagner le développement urbain et social du territoire fondée sur les trois axes suivants : la ville éducative, la ville populaire et solidaire, le renouveau du centre-ville* »
- **Rester dans l'épure de la contractualisation financière avec l'Etat**



1. Objectifs de la construction du BP 2020

Une préparation budgétaire cadrée par les objectifs suivants (recherche d'optimisation) :

- **Ne pas recourir à la hausse de la fiscalité locale (taux)**
- **Respecter les règles de gestion rigoureuse**

Au regard :

- Des ratios prudentiels (taux d'épargne, capacité de désendettement)
 - Un niveau d'endettement soutenable, via une gestion dynamique de la dette
 - **Adopter un budget de reconduction**
Dans la limite des développements déjà engagés, au cours de l'exercice 2019, pour achever la mise en œuvre des engagements de la mandature.
- ➔ **Maintenir un haut niveau de service public aux Dionysien.ne.s**



2. Une donnée spécifique à intégrer :

La participation atone des partenaires institutionnels

L'Etat

La DSU continue d'évoluer de manière dynamique : 8,5 M au CA 2014 ; 17,8 M inscrits au BP 2020. Toutefois, l'effet levier et péréquateur de la DSU est neutralisé par la diminution de la dotation forfaitaire.

→ La « montée en charge » de la DSU est en deçà des besoins du territoire. (compensation des baisses de DF)

Conseil départemental / Conseil régional

On relève également **une érosion des subventions du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis** (1,2M en 2014; 375 k€ prévus en 2020). Aucune subvention n'est prévue du Conseil régional Ile-de-France.

Plaine commune / MGP

Pour le BP 2020, le cadre des relations financières entre la ville et Plaine commune devrait rester stable, donc sans développement.

Toutefois, la capacité financière de l'EPT est menacée par la perte de la CFE, en 2021, au bénéfice de la **MGP**. Sans réforme du cadre législatif applicable aux territoires de la MGP (loi NOTRe), les EPT devraient perdre, à compter de 2021, la perception du produit de la CFE (env. 115 M€ pour Plaine commune). ***Les communes (via le FCCT) deviendraient alors le principalement gisement de ressources des territoires de la métropole.***



4. Présentation du BP 2020

Un budget primitif en équilibre

- Les **recettes de fonctionnement prévisionnelles** : **238,1M€** (198,2 M € hors FCCT)
- Les **dépenses de fonctionnement** de **220,9M€** (181 M € hors FCCT).
- L'**épargne brute** (= RRF-DRF) atteint **17,2 M€**
 - Un taux d'épargne brute de 8,7 % (comparable à celui constaté au BP 19 de 8,8%)
 - Une **capacité de désendettement de 8,3 ans**.

➔ Le BP2020 est **inférieur de 1,7 M €** au plafond de dépenses contractualisées (216 M €).



5. Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes sont basées sur le principe d'une reconduction globale du cadre budgétaire de 2019.

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- **Des recettes de gestion : 197 M€** - approche prudentielle
 - Atténuations de charges: **5,8 M** (essentiellement des remboursements sur rémunérations du personnel)
 - Produits des services: **15 M**
 - Autres produits de gestion courante : **1,4 M** (loyers)
 - Les recettes fiscales et des dotations (sous réserve des notifications) : **174,6 M**

<u>Impôts et taxes</u> : 131,2 M	<u>Dotations et participations</u> : 43,4 M
✓ TH/TF : 77,2 M	✓ DGF: 25,4 M (DF: 7,6 M ; DSU : 17,8 M)
✓ Attributions de compensation : 37,6 M	✓ Participations : 17 M (dont CAF : 9,8 M).
✓ FSRIF : 8,1 M	
✓ FPIC : 2,4 M	
- **Des recettes financières : 940 000 €**
(gestion dynamique de la dette)
- **Des recettes exceptionnelles : 282 500 €**



6. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- **Des charges de gestion : 176,6 M€**

- Charges à caractère général : 38,3 M€

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant des services (prestations, fournitures, énergies, contrats divers). Ces dépenses sont en diminution de 2,4 % par rapport au BP 2019.

- Dépenses de personnel : 120,6 M€

La masse salariale représente 66,6 % des dépenses de fonctionnement (hors FCCT) de la ville. De BP19 à BP20, les dépenses de personnel augmentent de 1,18 %.

- Autres charges de gestion courante : 16,7 M€

Il s'agit des subventions aux associations, au CCAS, les indemnités et frais de mission des élus.

Le droit à la formation des élus est inscrit au sein de ce chapitre (175 059 €).

Le FCCT est également imputé sur ce chapitre (39,9 M €, en progression de 1,1 M par rapport au BP 2019)

- **Des charges financières: 3,7 M€**

- **Des charges exceptionnelles : 742 346 €**



7. L'Investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2020-2026:

- **En dépenses : 275,2 M€, dont 39,9 M € en 2020**
- **En recettes : 49,7 M € dont 7,7 M€ en 2020.**

Pour contenir le PPI à un niveau soutenable, il a fait l'objet de recalages à la hausse, à la baisse ou calendaires.

Principaux éléments du PPI :

- prédominance des constructions et rénovations d'équipements scolaires : 56% des crédits
- ¼ des crédits dédiés aux opérations de rénovation et maintenance est mobilisé en faveur de l'amélioration des performances thermiques des bâtiments ; les programmes neufs sont HQE et conformes à la RT 2012
- 4 opérations nouvelles : Adaptations nécessaires au dérèglement climatique (2,2 M € sur la période, 750 k€ en 2020) ; Étude sur le développement des énergies renouvelables (60 k€ en 2020); Création d'un Tiers lieu Grand Pleyel (maison de quartier, maison des associations et maison de projet – 1M€ en 2020); Restauration de la fresque Amblard (150k€ en 2020).

À noter que 12 opérations identifiées ne sont pas inscrites au PPI : 76 M€.